

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil quinze, le 05 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie d'Ambillou, sous la présidence de Michel CHEVET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2015.

La séance a été publique.

<u>Etaient présents</u> 17	CHEVET Michel, CARRE Lucette, CHEUVREUX Bruno, SABY Brigitte, PICHERIT Dominique, RIAUDEL Xavier, BARRIER Charles, BOUTRY Marie-Béatrice, ROZO Emmanuelle, MARECHAL Marielle, PANTALEON Noëlle, RICHARD Pascal, BETTE Thierry, PAING Joëlle, ROBLIN Janick, BIOTTEAU Françoise, JACQUES Astrid.	
<u>Etaient Absents</u> 2	MICHAUD Jean-Claude GERVEZ Damien,	<i>Pouvoir à PICHERIT Dominique</i> -----

Votants : 18

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Lucette CARRE est désignée pour remplir cette fonction

2015-037 – Tarif garderie périscolaire pour la rentrée 2015

Le Maire a rappelé au conseil municipal que, d'une part, les tarifs de la garderie périscolaire n'avaient pas été revalorisés depuis l'année 2008 : 0,70 € la demi-heure jusqu'à 100 demi-heures et 0,50 € la demi-heure, au-delà de la centième demi-heure ; et que, d'autre part, cette modulation tarifaire posait des problèmes techniques au moment de la facturation.

En conséquence, le Maire a proposé au conseil municipal de modifier le système tarifaire de la garderie périscolaire et d'appliquer un tarif unique à la demi-heure, et de fixer ce tarif à 0,80 € la demi-heure à partir de la rentrée 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, par 18 voix:

- **DE MODIFIER** le système tarifaire de la garderie périscolaire et d'appliquer un tarif unique à la demi-heure à compter de la rentrée 2015.
- **DE FIXER** ce tarif à 0,80 € la demi-heure.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le 6 - JUIN 2015
et publication ou notification
du 6 - JUIN 2015



Pour extrait certifié conforme
Le Maire - Michel Chevet

